

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : allairea-etsb-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/5854d38611ace558517100dc>

Date d'obtention : 2025-07-19 20:07:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de réagir rapidement, avec une attitude rassurante mais encadrante, et de façon cohérente en synergie avec les différentes personnes impliquées.

L'importance et la nature de la situation, en lien avec le code civil et tout matériel associé à la pornographie juvénile.

L'importance et les conséquences qu'une telle situation peut avoir sur les différentes sphères d'une victime, des instigateurs et de leur entourage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'apporte une plus grande confiance face à la possibilité d'intervenir dans de telles situations. Le cadre offert est rassurant, efficace et global, prenant en considération les différentes réalités des jeunes, du milieu scolaire et du milieu judiciaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Éviter de banaliser et agir de façon rapide et ferme, mais aussi rassurante, en étant apte à présenter les différentes étapes auxquelles le(s) jeune(s) aura(auront) à faire face.
- Respecter le protocole d'intervention afin de bien identifier la nature de l'acte et d'agir en conséquence, de façon à accompagner le mieux possible les différentes personnes impliquées, à limiter l'ampleur des conséquences et aussi à ne pas entraver une possible enquête judiciaire.